

Date de transmission de l'acte: 28/06/2024

Date de réception de l'AR: 28/06/2024

081-218100469-DE_2024_38-DE

A G E D I

République française
TARN

CADALEN - COMMUNE

Séance du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 19/06/2024

Le jeudi 27 juin 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 18	Présents : Guy BARDET, Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Ghislaine GUILLERMIER
Présents : 15	
Représentés : 2	
Absents et excusés : 1	Représentés : Géraldine NOEL représentée par Peggy AMALBERT, Stéphan POUGET représenté par Philippe COUDERC
Pour : 17	Excusés :
Contre : 0	Absents : Gérard ASSEMAT
Abstentions : 0	
Secrétaire de séance :	Guy BARDET

Délibération n°DE_2024_38

Objet : Autorisation donnée au Maire de signer la convention de groupement de commande d'aménagement de la Grand Rue, du renouvellement du réseau de distribution d'eau potable réseau et le renouvellement des réseaux d'assainissement

Monsieur le Maire

- présente au conseil municipal la réflexion collective menée entre la commune, le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable (SAEP du Gaillacois) et la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour effectuer de manière coordonnée des travaux Grand'rue à Cadalen ; à savoir :
 - pour la commune : des travaux d'aménagement routier,
 - pour le SAEP : des travaux de renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable,
 - pour la CAGG : des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées et pluviales
- indique que dans la cadre de cette démarche collective, les trois structures ont décidé de mutualiser la procédure de passation des marchés en créant un groupement de commandes pour travaux
- présente et donne lecture au conseil municipal du projet de convention de groupement de commandes pour travaux
- demande au conseil municipal de se prononcer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 17 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

Date de transmission de l'acte: 28/06/2024

Date de reception de l'AR: 28/06/2024

081-218100469-DE_2024_38-DE

A G E D I

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Vu l'article L2113-6 du code de la commande publique relatif au groupement de commande,

Vu le projet de convention de groupement de commandes pour travaux joint à la présente délibération,

APPROUVE la création d'un groupement de commandes entre la commune de Cadalen, le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Gaillacois et la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet,

APPROUVE le projet de convention du groupement de commandes,

DESIGNE la commune de Cadalen coordonnateur du groupement ayant qualité de pouvoir adjudicateur,

ELIT Monsieur Sébastien BRAYLE, président de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Sébastien BRAYLE



Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ



Mis en ligne le : 29/06/2024

Le/La secrétaire
Guy BARDET

